



## COMPTE RENDU

### Conseil Municipal du 13 novembre 2023

**Le Conseil Municipal de BIBOST** s'est réuni en séance publique, au centre d'animation, le 13 novembre 2023 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

#### Présents

Franck CHAVEROT  
Claire DOUVIER  
Sandrine MARVALIN-GEANT  
Jean-Philippe CHAUX  
Eric BLANC  
Frédéric BONNARD  
René MICHEL

Thierry BEAU  
Elodie Gidon  
Laurent MARION  
Didier GOUTTE  
Josette RAYMOND  
Sophie BOUVARD

Excusé : Valérie ROZIER (pouvoir donné à Jean Philippe CHAUX)

#### 1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Sophie BOUVARD est désigné comme secrétaire de séance.

#### 2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 septembre 2023

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 4 septembre 2023, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mr Frédéric BONNARD (secrétaire de séance du Conseil municipal du 04/09/2023) à signer le procès-verbal de séance.

#### 3 Présentation du conseil municipal des enfants

. Les enfants du conseil municipal des enfants sont venus présenter leurs projets :

- L'installation d'hôtels à insectes à plusieurs endroits du village : Le centre d'animation, la place du village, le Trêve, la Calonnière, le Planin, l'école et le lavoir.  
Pourquoi : Sensibilisation à la conservation, éducation environnementale, encourager la biodiversité, favoriser la pollinisation et contrôler les ravageurs.
- L'installation des arches à vélo : Place du village, centre d'animation, mairie, école et aire de covoiturage.  
Pourquoi : Encourager l'utilisation des vélos, promouvoir la durabilité, améliorer la sécurité

#### 4 Délibération Approbation de la modification de la compétence supplémentaire culture

Depuis la loi du 12 juillet 1999, ou loi Chevènement, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ont la faculté d'intervenir en matière culturelle sur le fondement de compétences expressément mentionnées.

Selon l'article L. 5214-16 du CGCT, les communautés de communes ne possèdent pas de compétence en matière culturelle de plein droit, cette compétence est exclusivement attribuée aux communes à défaut de transfert. Toutes les communautés peuvent se voir transférer des compétences de manière optionnelle. Le choix de ces compétences est arrêté par décision des conseils municipaux des communes intéressées, dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création.

Une fois la culture inscrite au sein des statuts de l'intercommunalité, les équipements ou actions reconnus d'intérêt communautaire relèveront de la seule compétence du groupement, ceux n'étant pas qualifiés d'intérêt communautaire demeurent de la compétence des communes membres.

Le conseil communautaire a approuvé par délibération n°199-23 la modification statutaire en adoptant la rédaction de la compétence supplémentaire CULTURE suivante :

La modification de la compétence supplémentaire CULTURE dans les Statuts de la Communauté de Communes comme suit :

- Construction, entretien et fonctionnement de l'Espace Découverte
- Création, entretien et animation des « Murmures du temps »
- Soutien aux actions et événements culturels ayant un rayonnement sur plusieurs communes du territoire

- *Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres votants, d'approuver la modification de la compétence supplémentaire culture.*

#### 5 Délibération validation maître d'œuvre pour les travaux du centre d'animation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux au centre d'animation : rénovation énergétique, embellissement intérieur, rénovation extérieur et récupérations des eaux de pluies.

Un projet avec un coût approximativement de 300 000 euros sur 2024-2025.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis de maîtrise d'œuvre économistes pour les différentes phases de travaux :

- Définir les différents choix techniques et financiers du projet
- Consultation sur le projet, choix des entreprises et mise au point du contrat de travaux
- Assister le maître d'ouvrage lors de la mise en concurrence pour le choix de l'entreprise qui assurera la réalisation des travaux
- Préparer la réalisation de l'ouvrage
- Délivrer les ordres de services, vérifier les documents produits par l'entreprise, établir les états de compte...

- Vérifier la bonne organisation du chantier, coordonner les différents intervenants, définir et gérer le planning du début à la fin
- Réception des travaux, rédiger les procès-verbaux, liste des réserves...

L'entreprise RJ ingénierie :

- économiste : 18 000.00€ HT

- Architecture : 1 800.00€ HT

Total : 19 800.00€ HT

L'entreprise Sarl SEON Joël :

- Economiste : 14 690.00€ HT

- Architecture : 4 130.00€ HT

Total : 18 820.00€ HT

- Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à 13 voix pour et 1 abstention, à approuver le devis de l'entreprise SARL Joël SEON économiste de la construction 135 place du château 69610 Sainte Foy L'Argentière de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du centre d'animation.

## 6 Décision modificative

Pour mémoire, le budget principal de la Commune de Bibost a été voté le 03 Avril 2023, à hauteur de :

- 544 229.12 € en section de fonctionnement
- 363 162.07 € en section d'investissement.

Sandrine MARVALIN-GEANT fait état des mouvements de crédits à prévoir. Le Conseil municipal est invité à délibérer pour approuver les modifications et virements de crédits proposés ci-dessous :

### INVESTISSEMENT

| DEPENSES CHAPITRE 204                                                                                                     | Diminution de crédits |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>2041412</b> Subvention d'équipement versées<br>Bâtiments et installations<br>Panneaux photovoltaïques la table de Math | - 17 400.00 €         |
| <b>2041412</b> Subvention d'équipement versées<br>Bâtiments et installations<br>Chauffage et éclairage Mairie             | - 13 000.00€          |
| <b>TOTAL diminution de crédits chapitre 204</b>                                                                           | <b>- 30 400.00 €</b>  |

| DEPENSES CHAPITRE 21                                                                                            | Augmentation de crédits |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>2135</b> Installations générales, aménagements des constructions : Panneaux photovoltaïques la table de Math | + 17 400.00 €           |
| <b>21311</b> Chauffage et éclairage Mairie                                                                      | + 13 000.00 €           |
| <b>TOTAL augmentation de crédits chapitre 21</b>                                                                | <b>+ 30 400.00 €</b>    |

Opération d'ordre budgétaire : Amortissement police pluri communale 2020, 2021 et 2022

#### FONCTIONNEMENT

| DEPENSES                                         | MONTANT  |
|--------------------------------------------------|----------|
| 023 Virement à la section d'investissement       | - 410.00 |
| 042 Opération d'ordre de transfert entre section | + 410.00 |

#### INVESTISSEMENT

| RECETTES                                         | MONTANT  |
|--------------------------------------------------|----------|
| 021 Virement de la section de fonctionnement     | - 410.00 |
| 040 Opération d'ordre de transfert entre section | + 410.00 |

Opération de régularisation fin d'exercice :

| DEPENSES                                                                                   | MONTANT  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| chapitre 022 Dépenses imprévues                                                            | - 800.00 |
| (chapitre 014) 739223 Fonds de de péréquation des ressources intercommunales et communales | + 600.00 |

|                                                                       |          |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|
| (chapitre 68) 6817 Dotations aux provisions pour déprécier des actifs | + 200.00 |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|

- Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres votants, d'approuver la décision modificative.

## 7 Fonds de concours communal assainissement du Planin

Monsieur Le Maire étant personnellement concerné par ce sujet quitte l'assemblée et Mme Claire Douvier prend la présidence de la séance, pour ce point.

Pour rappel :

C'est en 2017 que le projet de raccordement du hameau du Planin au réseau d'assainissement collectif à vu le jour. A cette époque, il manque 125 000.00€ pour couvrir le coût du projet, il est alors décidé que cette somme sera couverte de la manière suivante :

- 90 000.00€ apportés par les 15 riverains concernés.
- 35 000.00€ apportés par la commune

En 2020, la compétence assainissement a été transférée à la communauté de communes.

En 2023, le projet est relancé et programmé dans le plan d'investissement de la CCPA pour 2024.

Le 11 octobre dernier, une réunion entre la CCPA, les riverains et la commune a permis de valider les conditions de réalisation du projet, notamment en ce qui concerne les participations financières, les riverains se sont engagés par convention à hauteur de 6 000.00€ chacun et la participation de la commune de 35 000.00€ est inscrite au budget depuis 2020.

Depuis 2017, les coûts des travaux ont augmenté mais le fonds de concours de 125 000.00€ reste le même.

Lors de la réunion du 11 octobre, les riverains ont demandé à la mairie d'augmenter sa participation, augmentation qui viendrait en déduction de la participation de chaque foyer. Le maire s'étant engagé à soumettre ce sujet au conseil municipal.

Un débat a eu lieu au sein du conseil sur cette demande, puis un vote à bulletin secret est effectué dont le résultat est le suivant :

- 11 « contre » une augmentation de l'engagement de la commune et 2 « nuls » avec les arguments suivants :
- Les travaux de raccordement entraîneront une réfection de la chaussée en lien avec le SIEMLY pour une remise en état du réseau d'eau. Ce sera un coût important pour la commune
  - L'augmentation du coût global du projet n'a pas été répercutée sur les fonds de concours.
  - Depuis 2017, les riverains se sont engagés sur un montant. La commune ne souhaite pas un retour sur ces engagements.
  - Le raccordement au réseau collectif est un réel avantage pour les riverains.

Le fond de concours de la commune restera identique à 35 000.00€

**8 Rallye de Charbonnière**

Comme depuis plusieurs années, la commune de BIBOST est sollicitée pour donner un accord de principe, relatif au tracé de l'édition 2024 du Rallye de Charbonnière qui se déroulera les 19,20, 21 avril 2024 sur le même format que l'année 2023 : deux départs de spéciales auront lieu à BIBOST le 19 avril 2024.

Monsieur le Maire propose de voter cet accord de principe.

Le conseil municipal, à 11 voix « pour », 2 « contre » et 1 abstention valide le passage du rallye de Charbonnières édition 2024.

M. René Michel explique son vote :

Il y a chaleur excessive et manque d'eau à cause du réchauffement climatique. Ce réchauffement climatique est dû à l'augmentation des gaz à effet de serre. Les combustibles fossiles sont de loin les plus grands contributeurs au changement climatique mondial ; ils sont responsables de plus de 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Pour limiter ce réchauffement climatique, on nous incite entre autres à moins utiliser notre voiture !

Mais on continue à organiser des rallyes automobiles pour le plaisir d'une minorité.

On n'oublie pas aussi les nuisances sonores et les risques d'accident !

Donc, nous votons contre le passage du Rallye de Charbonnières par Bibost.

**9 RPQS 2022 Service déchets**

Le rapport 2022 sur le service déchets de la CCPA doit être transmis pour information aux conseils municipaux.

Ce rapport a été mis à disposition des membres du conseil municipal en amont de la séance.

Il est disponible sur le site de la CCPA.

**10 RPQS 2022 Service assainissement collectif et non collectif**

Le rapport 2022 sur le service assainissement collectif et non collectif de la CCPA doit être transmis pour information aux conseils municipaux.

Ce rapport a été mis à disposition des membres du conseil municipal en amont de la séance.

Il est disponible sur le site de la CCPA.

11 **Compte rendu des diverses commissions**

**Commission urbanisme par Claire DOUVIER :**

**Déclarations préalables :**

DP0690222300013 : Extension d'une maison existante, modification des ouvertures sur la maison existante – Sans opposition 01/10/2023

BOCHARD Rémi et ROZIER Amélie 20 impasse Peynet 69690 BIBOST

DP0690222300016 : Agrandissement d'une fenêtre en porte fenêtre, volet bois couleur chêne + volet, escalier en béton 1.40L marche 18cm de haut 8 marches – Sans opposition 9/10/2023

DARGERE GREMERET Jeanne 69690 BIBOST

DP0690222300017 : Changement peinture fenêtres portes et volets fenêtre blanc satin volets et portes rouge basque – Sans opposition le 09/10/2023

GONNON Christian 507 chemin du Planin 69690 BIBOST

DP0690222300018 : Pose d'une pergola bioclimatique 4X3m sur terrasse existante, armature gris anthracite et la blanche - Sans opposition le 06/10/2023

CHAUX Jean Philippe 620 route de Sain Bel 69690 BIBOST

**Permis de construire :**

PC06902223000002 : Projet consiste à l'aménagement d'une grange accolé à une habitation existante, en surface habitable. Accordée le 04/09/2023

SCI du Brichet Mme MARTINAUD Catherine chemin de la Brosse 69690 BIBOST

**Commission Voirie par Frédéric BONNARD**

Le SIEMLY devrait réaliser la réfection des canalisations d'eau potable dans le hameau du Planin simultanément avec les travaux d'assainissement.

La télé relève des compteurs d'eau va être mise en place en 2024 par le Siemly. Il y aura 2 points de réception : 1 à la Calonnière et 1 autre sur le haut du village.

Le panneau d'information lumineux à l'entrée du village sur le parking du centre d'animation a été mis en place.

L'épareuse est passée sur les chemins communautaires. Il reste à traiter les chemins communaux.

**Commission bâtiments par Didier GOUTTE**

2 cumulus ont été changés au centre d'animation, un de 50 litres et un de 200 litres.

1 Aspirateur a été remplacé à l'école pour les cycles 1 et 2.

**Commission Finances/RH par Sandrine MARVALIN-GEANT :**

Le contrat de Marie Laure Chaux au poste de Secrétaire de Mairie a été renouvelé pour 2 ans.

Les entretiens annuels avec les agents communaux vont se dérouler sur le mois de décembre.

Les tableaux pour la préparation du budget 2024 ont été envoyés à chaque responsable de commission municipale.

**Commission Fleurissement par Josette RAYMOND :**

Les sapins vont être posés dans le village le vendredi 1<sup>er</sup> décembre.

**12 Point divers****Service déchets :**

Une rencontre avec le service déchets de la CCPA a eu lieu : un projet de généraliser les PAV (point d'apport volontaire) sur la commune est envisagé ainsi que l'optimisation du compostage pour la diminution des bacs noirs

**Apaisement du village en termes de circulation :**

Une étude est en cours conjointement avec la CCPA et le département pour réduire la vitesse de circulation aux entrées du village, côté Bessenay et Saint Julien sur Bibost. Le rendu technique et financier se fera en début d'année.

Une réflexion dans le même temps est en cours concernant le chemin de l'Alambic en voie partagée, entre mode doux, mode actifs avec un seul sens avec un seul sens de circulation pour ces derniers.

Vendredi 1<sup>er</sup> décembre : La salle des fêtes a été mis à disposition de l'association du « festival Eh Cherry » pour une soirée de remerciements des bénévoles.

Samedi 2 décembre pose des guirlandes des illuminations dans le village.

Décoration des sapins : Répartition ente les conseillers

**La séance est levée à 22H15**

| <b><u>Le Maire</u></b>                                                              | <b><u>Le secrétaire de séance</u></b>                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Franck CHAVEROT                                                                     | Sophie BOUVARD                                                                       |
|  |  |